

**XI.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES FINANCES**

POUR L'EXERCICE 1880.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1879 a été voté au chiffre de . . . . . fr.	13,242,110 »
Le Budget présenté pour l'exercice 1880 ne s'élève qu'à . . . . .	13,183,510 »
Soit une différence en moins de . . . . . fr.	<u>56,600 »</u>

constituant la balance des augmentations et des diminutions de crédits proposées pour quelques articles.

Ces modifications sont justifiées par les considérations suivantes :

CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés, etc.*

Crédit voté pour 1879 ( <i>ordinaire</i> ) . . . . . fr.	806,000 »
» proposé pour 1880 ( <i>ordinaire</i> ) . . . . .	813,300 »
En plus pour 1880 . . . . . fr.	<u>7,300 »</u>

Cette augmentation se subdivise en deux parties, savoir :

1° . . . . . fr. 3,000 »  
pour augmenter la part de crédit attribuée à l'Administration centrale de la Trésorerie et de la Dette publique. Elle se justifie par l'accroissement continu des services ressortissant à cette administration, dont les cadres doivent être augmentés et régularisés.

Pour les mettre en harmonie avec les faits, une somme supérieure serait nécessaire. La nécessité de l'économie oblige à borner provisoirement à 5,000 francs la demande d'augmentation de crédit pour 1880.

2° . . . . . fr. 2,300 »  
somme nécessaire pour accorder à deux fonctionnaires du Département l'augmentation de traitement à laquelle ils auront droit, en vertu de l'article 16 de l'arrêté organique du 31 décembre 1875.

TOTAL ÉGAL . . . . . fr.	<u>7,300 »</u>
--------------------------	----------------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES  
DANS LES PROVINCES.

ART. 12. — *Surveillance générale. — Traitements.*

Crédit voté pour 1879 . . . . .	fr.	385,750	»
» proposé pour 1880. . . . .		407,750	»
		<hr/>	
En plus pour 1880 . . . . .	fr.	24,000	»
		<hr/>	

L'augmentation demandée de 24,000 francs est motivée par les considérations suivantes :

1° Un *chimiste-avisur* est attaché à l'administration. Ses attributions s'étendent, chaque année, à raison du plus grand nombre d'analyses chimiques reconnues nécessaires, pour assurer la perception régulière des droits dont sont frappés certains produits importés de l'étranger ou fabriqués dans le pays. Il est équitable de mettre cet agent dans une position en rapport avec la nature et l'importance de ses attributions. On se propose de l'assimiler aux essayeurs de l'Administration centrale des monnaies, dont le traitement varie de 3,500 francs (minimum) à 5,000 francs (maximum).

La réalisation de cette mesure entraîne une augmentation de . . . . . fr. 1,000 »  
du crédit figurant sous le litt. *h* du tableau de développement.

2° Un premier crédit de 27,000 francs a été porté au Budget de 1879, pour accorder des indemnités aux surnuméraires qui ont subi avec succès l'épreuve du concours de capacité organisé en exécution d'un arrêté royal du 26 février 1878.

Pour permettre le fonctionnement régulier des dispositions de cet arrêté, il est nécessaire de porter définitivement à 50,000 francs le crédit du litt. *l* des développements, soit une augmentation de . . . . . fr. 23,000 »

AUGMENTATION TOTALE. . . . . fr. 24,000 »

---

Ainsi qu'on l'a déjà dit à l'occasion du premier crédit, l'accroissement de dépense qui résultera des indemnités accordées aux surnuméraires, sera compensée par des économies à réaliser sur le crédit des remises proportionnelles des receveurs.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13 — *Service de la conservation du cadastre. — Traitements.*

Crédit voté pour 1879 . . . . .	fr.	667,900	»
» proposé pour 1880 . . . . .		669,500	»
		<hr/>	
En plus pour 1880 . . . . .	fr.	1,600	»
		<hr/>	

Cette augmentation est demandée afin de pouvoir accorder à deux contrôleurs du cadastre, qui auront accompli en 1880 leur dixième année de grade dans leur position actuelle, le traitement de 5,000 francs stipulé en faveur des agents de cette catégorie se trouvant dans ces conditions par l'arrêté royal du 26 septembre 1874.

ART. 14. — *Service des contributions directes. — Traitements fixes.*

Crédit voté pour 1879 . . . . .	fr.	1,988,600	»
» proposé pour 1880 . . . . .		2,007,100	»
		<hr/>	
En plus pour 1880 . . . . .	fr.	18,500	»
		<hr/>	

Voici la justification de cette augmentation :

1° (Litt. a des développements.) Jusqu'à présent, la vérification des écritures de douane des deux bureaux d'Anvers a été confiée à un contrôleur des douanes. Un contrôleur de comptabilité convient mieux pour cette mission spéciale. Il y a donc lieu de porter à l'article 14 le traitement maximum d'un contrôleur, soit . . . . . fr. 5,000 »

Ce n'est qu'un simple transfert de l'article 16, sans accroissement de charge pour le Trésor.

2° (Litt. c.) De nouvelles lignes de chemin de fer internationales sont en construction. Leur ouverture exigera la création de nouveaux bureaux de douane à la frontière. C'est en vue de cette nécessité que l'on demande le crédit destiné à l'établissement de trois bureaux, dont un de 6<sup>e</sup> classe et deux de 7<sup>e</sup> classe, ci . . . . . 7,000 »

3° (Litt. f.) Certaines circonscriptions d'accises sont, ou trop importantes, ou trop étendues dans leur délimitation actuelle. Il en résulte que la surveillance des usines qu'elles comprennent n'est pas suffisamment efficace pour assurer complètement les intérêts du Trésor. Le remaniement de ces circonscriptions, reconnu indispensable, entraînera une augmentation du nombre

A REPORTER . . . . .	fr.	12,000	»
----------------------	-----	--------	---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . . fr.	12,000 »
d'employés du service des accises. On croit pouvoir borner cette augmentation à cinq agents de 2 <sup>e</sup> classe, soit une dépense de .	6,500 »
† TOTAL ÉGAL. . . . . fr.	<u>18,500 »</u>

ART. 16. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit voté pour 1879 . . . . . fr.	5,110,030 »
» proposé pour 1880 . . . . .	4,950,750 »
En moins pour 1880 . . . . . fr.	<u>159,500 »</u>

Cette diminution provient, d'une part, du transfert d'une somme de 5,000 francs à l'article 14, ainsi qu'on vient de l'expliquer à propos de cet article, et, d'autre part, à concurrence de la différence, soit de 154,500 francs, de réductions apportées dans le cadre du personnel inférieur, par suite de la réorganisation du service actif des douanes.

Cette réorganisation, dans un sens économique, a été rendue possible par des simplifications introduites dans les règlements de ce service.

ART. 17. — *Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.*

Crédit voté pour 1879 . . . . . fr.	17,200 »
» proposé pour 1880. . . . .	18,500 »
En plus pour 1880 . . . . . fr.	<u>1,500 »</u>

Trois agents du service de la garantie se trouvent dans les conditions prévues par les règlements pour obtenir une promotion de classe. La somme de 1,500 francs demandée est destinée à régulariser leur position.

ART. 20. — *Frais de bureau et de tournées.*

Crédit voté pour 1879	} ordinaire . . . . . fr.	85,580 »
		{ extraordinaire. . . . .
TOTAL . . . . . fr.		<u>91,580 »</u>
Crédit proposé pour 1880 (ordinaire) . . . . . fr.		91,580 »

Certaines allocations accordées pour frais de bureau ayant dû être augmentées définitivement pour cause d'insuffisance bien constatée, il y a lieu de

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

faire passer au crédit ordinaire la somme de 6,000 francs portée provisoirement au crédit extraordinaire, en attendant que l'on fût fixé sur l'importance de la dépense permanente nécessaire.

ART. 21. — *Indemnités, primes et dépenses diverses.*

Crédit voté pour 1879 . . . . .	fr.	580,200	»
» proposé pour 1880. . . . .		398,200	»
		<hr/>	
En plus pour 1880 . . . . .	fr.	13,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation de 13,000 francs est demandée comme *charge temporaire* pour le litt. g des développements de l'article 21 (*Indemnités pour les transcriptions des mutations cadastrales, etc.*)

Le renouvellement des premiers volumes des matrices cadastrales s'impose comme une indispensable nécessité. Ils sont tellement surchargés de ratures et d'intercalations, qu'ils présentent une véritable confusion, surtout en ce qui concerne les communes importantes, où les mutations sont naturellement très-fréquentes. Les recherches y sont devenues très-difficiles, même incertaines, et il en résulte non-seulement une grande perte de temps pour les agents du cadastre, mais des chances d'erreurs pouvant porter préjudice à des intérêts privés.

Il est urgent de remédier à ce fâcheux état de choses, et c'est dans ce but qu'un crédit extraordinaire de 13,000 francs est demandé.

ART. 23. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1879 . . . . .	fr.	168,900	»
» proposé pour 1880. . . . .		188,900	»
		<hr/>	
En plus pour 1880 . . . . .	fr.	20,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation de 20,000 francs doit s'appliquer aux trois objets indiqués ci-après :

1° Le nombre d'instruments de vérification (thermomètres, densimètres, balances, etc.) dont l'administration doit fournir ses agents, s'est notablement accru depuis quelque temps. La somme portée sous le litt. a des développements ne suffit plus pour assurer une suffisante répartition de ces instruments. Il a été reconnu nécessaire de l'augmenter de . . fr. 5,000 »

2° Les baux d'un grand nombre de locaux affectés au service de la douane ont dû être renouvelés, et ce renouvellement n'a

A REPORTER. . . . .	fr.	5,000	»
---------------------	-----	-------	---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . . fr.	5,000 »
---------------------	---------

pu être obtenu qu'avec des augmentations de loyer plus ou moins notable. D'autre part, le service du bateau à vapeur chargé de la surveillance de l'Escaut, donne lieu à une consommation de charbon dont le prix excède le crédit consacré au chauffage. On estime que ces deux objets nécessiteront une augmentation de la somme qui figure sous le litt. *b* des développements, à concurrence de . . . . .

10,000 »
----------

3° Enfin, un accroissement de . . . . .	5,000 »
---	---------

est demandé pour le litt. *c*. — La plupart des petites embarcations utilisées par la douane pour le service de l'Escaut, sont en très-mauvais état. Elles exigeront d'importantes réparations, et un bon nombre d'entre elles devront être remplacées par des esquifs neufs. On espère pouvoir faire face à la dépense qui en résultera, au moyen de l'augmentation de crédit demandée.

TOTAL ÉGAL . . . . . fr.	20,000 »
--------------------------	----------

## CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 30. — *Dépenses du domaine.*

Crédit voté pour 1879 . . .	<table style="border: none;"> <tr> <td style="padding: 0 5px;">{</td> <td style="padding: 0 5px;"><i>ordinaire</i> . . . fr.</td> <td style="padding: 0 5px;">78,000</td> <td style="padding: 0 5px;">»</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">}</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">107,000</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">»</td> </tr> <tr> <td style="padding: 0 5px;"></td> <td style="padding: 0 5px;"><i>extraordinaire</i> . . .</td> <td style="padding: 0 5px;">29,000</td> <td style="padding: 0 5px;">»</td> </tr> </table>	{	<i>ordinaire</i> . . . fr.	78,000	»	}	107,000	»		<i>extraordinaire</i> . . .	29,000	»
{	<i>ordinaire</i> . . . fr.	78,000	»	}	107,000				»			
	<i>extraordinaire</i> . . .	29,000	»									
Crédit proposé pour 1880	<table style="border: none;"> <tr> <td style="padding: 0 5px;">{</td> <td style="padding: 0 5px;"><i>ordinaire</i> . . . fr.</td> <td style="padding: 0 5px;">78,000</td> <td style="padding: 0 5px;">»</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">}</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">122,000</td> <td rowspan="2" style="padding: 0 10px;">»</td> </tr> <tr> <td style="padding: 0 5px;"></td> <td style="padding: 0 5px;"><i>extraordinaire</i> . . .</td> <td style="padding: 0 5px;">44,000</td> <td style="padding: 0 5px;">»</td> </tr> </table>	{	<i>ordinaire</i> . . . fr.	78,000	»	}	122,000	»		<i>extraordinaire</i> . . .	44,000	»
{	<i>ordinaire</i> . . . fr.	78,000	»	}	122,000				»			
	<i>extraordinaire</i> . . .	44,000	»									
En plus pour 1880 ( <i>extraordinaire</i> ) . . . . . fr.					15,000	»						

Par amendement au projet de Budget de 1879, le crédit compris sous le litt. *e* des développements de l'article 30, a été augmenté d'une somme de 15,000 francs, comme charge extraordinaire, pour assainissement et boisement des fanges dépendant de la forêt d'Hertogenwald.

Pour l'année 1880, on sera sorti de la période de préparation, et il sera possible d'étendre les travaux définitifs à une centaine d'hectares. Le prix de ces travaux est évalué à 25,000 francs, soit une augmentation de 10,000 francs du crédit extraordinaire porté au Budget de 1879, ci . . . fr.

10,000 »
----------

D'un autre côté, une Commission sera instituée pour rechercher les améliorations dont est susceptible le service forestier, et pour étudier le meilleur système de gestion des bois soumis au régime forestier. On peut évaluer le chiffre de la dépense à laquelle donnera lieu l'institution de cette Commission à . . .

5,000 »
---------

TOTAL ÉGAL . . . . . fr.	15,000 »
--------------------------	----------

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ensuite de ce qui précède, il y a lieu de modifier ainsi qu'il suit le libellé du litt. e des développements de l'article 30 :

« Frais de culture et travaux d'amélioration des propriétés domaniales; —  
» frais d'étude des questions forestières. »

## RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions
Article 2 . . . . . fr.	7,300 »	»
— 12 . . . . .	24,000 »	»
— 13 . . . . .	1,600 »	»
— 14 . . . . .	18,300 »	»
— 16 . . . . .	»	159,300 »
— 17 . . . . .	1,300 »	»
— 21 . . . . .	18,000 »	»
— 23 . . . . .	20,000 »	»
— 30 . . . . .	15,000 »	»
<b>TOTAUX</b> . . . . fr.	<b>102,700</b> »	<b>159,300</b> »
<b>RÉSULTAT : DIMINUTION.</b> . . . . fr.	<b>56,600</b> »	

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.



## COMPARAISON

*des crédits proposés au Budget de 1880, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1879.*

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1880.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1880.						
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.	
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.							
I.	Administr. centrale . . . . .	1,261,500	16,000	1,277,500	1,268,000	16,000	1,284,000	7,300	"	"	"	7,500	"	"
II.	— de la trésorerie, etc.	218,000	"	218,000	218,000	"	218,000	"	"	"	"	"	"	"
III.	— des contributions, etc.	11,090,805	95,500	11,186,105	11,002,905	104,500	11,107,205	"	87,900	9,000	"	"	78,900	"
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,444,255	56,450	2,480,705	2,444,255	51,450	2,495,705	"	"	15,000	"	15,000	"	"
V.	Pensions et secours. . . . .	42,000	"	42,000	42,000	"	42,000	"	"	"	"	"	"	"
VI.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice . . . . .	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"	"
VII.	Dépenses imprévues . . . . .	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX. . . fr.	15,094,560	147,750	15,242,110	15,015,760	171,750	15,185,510	7,300	87,900	24,000	"	22,500	78,900	"
								EN MOINS : 80,600		EN PLUS : 24,000		EN MOINS : 56,600		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

( 427 )

[No 87.]

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1880, est fixé à la somme de *quinze millions cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix francs* (15,185,510 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1879.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**CHARLES GRAUX.**

---

# BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	"	} 1,284,000
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité. . . . .	815,500	14,000	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	71,000	2,000	
4	Frais de tournées. . . . .	10,000	"	
5	Matériel. . . . .	145,000	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. . . . .	4,200	"	
7	Service de la monnaie . . . . .	16,100	"	
8	Magasin général des papiers . . . . .	172,000	"	
9	Documents statistiques . . . . .	18,000	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor. . . . .	170,000	"	} 218,000
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	48,000	"	
<b>CHAPITRE III.</b>				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements. . . . .	407,750	"	} 11,107,205
13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . . . .	669,500	"	
14	— des contributions di- { Traitements fixes . . . . .	2,000,600	500	
15	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. { nités ( <i>credit non limitatif</i> ) . . . . .	2,050,700	"	
16	— des douanes et de la recherche maritime . . . . .	4,946,250	4,500	
17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	16,200	2,500	
18	Suppléments de traitement . . . . .	260,225	"	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés. . . . .	"	82,000	
20	Frais de bureau et de tournées . . . . .	91,580	"	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	580,200	15,000	
22	Police douanière . . . . .	5,000	"	
23	Matériel. . . . .	188,900	"	
A REPORTER. . . fr.		12,480,505	120,300	12,600,805

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	12,480,505 »	120,500 »	12,600,805 »
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
21	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . . .	480,000 »	»	} 2,495,705 »
25	— — du domaine . . . . .	150,275 »	7,450 »	
26	— — forestier . . . . .	371,480 »	»	
27	Remises des receveurs. — Frais de perception ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	1,917,000 »	»	
28	— des greffiers ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	60,000 »	»	
29	Matériel . . . . .	56,000 »	»	
50	Dépenses du domaine . . . . .	78,000 »	44,000 »	
51	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État . . . . .	50,000 »	»	
52	Intérêts moratoires en matières diverses ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	1,500 »	»	
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	PENSIONS ET SECOURS.			
53	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	28,000 »	»	} 42,000 »
54	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	14,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
35	Administration centrale. — Personnel. — Traitement . . . . .	10,000 »	»	} 50,000 »
56	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses . . . . .	10,000 »	»	
57	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle . . . . .	10,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
38	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . . fr.	15,013,760 »	171,750 »	15,185,510 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1879.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES**

pour l'exercice 1880.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>														
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>														
1	»	Traitement du Ministre. . . . .												
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .												
	b.	Traitements de disponibilité . . . . .												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances. . . . .												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">52,500</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">71,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
52,500	2,000													
18,500	»													
71,000	2,000													
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs . . . . .												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais . . . . .												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux . . . . .												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles . . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">65,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">60,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">145,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	65,000	»	20,000	»	60,000	»	145,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
65,000	»													
20,000	»													
60,000	»													
145,000	»													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. . . . .												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie . . . . .												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .												
	c.	Frais pour le service du contrôle. . . . .												
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz. . . . .												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">5,700</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">7,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">16,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	5,700	»	7,800	»	2,000	»	600	»	16,100	»
4,200	»													
5,700	»													
7,800	»													
2,000	»													
600	»													
16,100	»													
A REPORTER. . . . . fr.														

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
813,500	14,000	827,500	820,000	7,500	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
1,078,600	16,000	1,094,600	1,087,300	7,300	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																			
			REPORT. . . . fr.																		
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																			
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																			
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinales.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>83,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>15,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>72,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>172,000</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinales.	extraordin.	83,000	»	15,000	»	72,000	»	172,000	»						
CHARGES																					
ordinales.	extraordin.																				
83,000	»																				
15,000	»																				
72,000	»																				
172,000	»																				
8	a.	Papiers à timbrer . . . . .	83,000																		
	b.	Papier électoral . . . . .	15,000																		
	c.	Autres papiers de toute espèce. . . . .	72,000																		
		<i>Documents statistiques.</i>	172,000																		
		<i>Documents statistiques.</i>																			
9	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i> . . . . .	12,000																		
	b.	— de publication . . . . .	6,000																		
			18,000																		
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . fr.																			
		CHAPITRE II.																			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																			
			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre d'AGENTS.</th> <th rowspan="2">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinales.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>32</td> <td>3,000 à 8,000</td> <td>160,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>300 à 600</td> <td>9,600</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>46,500</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinales.	extraordin.	32	3,000 à 8,000	160,400	»	»	300 à 600	9,600	»			46,500	»
Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																			
		ordinales.	extraordin.																		
32	3,000 à 8,000	160,400	»																		
»	300 à 600	9,600	»																		
		46,500	»																		
10	a.	Traitements des directeurs et agents. . . . .	160,400																		
	b.	— des agents auxiliaires . . . . .	9,600																		
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents . . . . .	46,500																		
		TOTAL DU CHAPITRE II . . . . fr.																			



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,078,600	16,000	1,094,600	1,087,300	7,300	»	
172,000	»	172,000	172,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,268,600	16,000	1,284,600	1,277,300	7,300	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				7,300		
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	»	
218,000	»	218,000	218,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		Nombre d'AGENTS.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.    extraordin.			
<b>CHAPITRE III.</b>								
<b>ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.</b>								
<i>Surveillance générale.</i>								
12	a.	Traitements des directeurs . . . . .	9	»	8,000	72,000	»	
	b.	— du directeur spécial . . . . .	1	»	8,000	8,000	»	
	c.	— des inspecteurs provinciaux. . . . .	5	1 <sup>re</sup>	6,500	32,500	»	
	d.	— d'un inspecteur. . . . .	4	2 <sup>e</sup>	6,000	24,000	»	
	e.	— de l'inspecteur spécial . . . . .	1	»	6,500	6,500	»	
	f.	— du contrôleur id. . . . .	1	»	Max. 6,500 Min. 6,000	6,500	»	
	g.	— du sous-contrôleur id. . . . .	1	»	Max. 4,200 Min. 3,150	4,200	»	
	h.	— d'un chimiste-avisur. . . . .	1	»	Max. 3,000 Min. 3,500	5,000	»	
	i.	— des premiers commis de direction. . . . .	3	1 <sup>re</sup>	5,000	15,000	»	
				3	2 <sup>e</sup>	4,000	12,000	»
				3	3 <sup>e</sup>	3,500	10,500	»
				14	1 <sup>re</sup>	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200	»
	j.	— des seconds commis de direction . . . . .	15	2 <sup>e</sup>	2,100	51,500	»	
				21	3 <sup>e</sup>	1,700	55,700	»
			25	4 <sup>e</sup>	1,300	32,500	»	
k.	Indemnités id. id. . . . .	»	»	»	20,000	»		
l.	— aux surnuméraires. . . . .	»	»	»	50,000	»		
			108	..	..	407,750	»	
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>								
13	a.	Traitements des inspecteurs . . . . .	2	»	6,500	13,000	»	
	b.	— des contrôleurs. . . . .	6	1 <sup>re</sup>	Max. 5,000 Min. 4,200	26,800	»	
			6	2 <sup>e</sup>	3,600	21,600	»	
			6	3 <sup>e</sup>	3,150	18,900	»	
			58	1 <sup>re</sup>	2,650	153,700	»	
	c.	— des géomètres . . . . .	60	2 <sup>e</sup>	2,150	129,000	»	
			65	3 <sup>e</sup>	1,700	110,500	»	
			70	4 <sup>e</sup>	1,300	91,000	»	
	d.	Indemnités aux géomètres . . . . .	»	»	»	105,000	»	
			273	..	..	669,500	»	

A REPORTER. . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
407,750	»	407,750	583,750	24,000	»	
669,500	»	669,500	667,900	1,600	»	
1,077,250	»	1,077,250	1,051,650	25,600	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.				
			Nombre d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.    extraordin.
14	a.	Traitements des contrôleurs . . . . .	27	1 <sup>re</sup>	5,000	135,000    »
			26	2 <sup>e</sup>	4,200	109,200    »
			26	3 <sup>e</sup>	3,600	95,600    »
			26	4 <sup>e</sup>	3,150	81,900    »
	b.	— des sous-contrôleurs . . . . .	27	»	2,150	58,050    »
			3	1 <sup>re</sup>	9,000	27,000    »
			4	2 <sup>e</sup>	7,500	30,000    »
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée. . . . .	3	3 <sup>e</sup>	6,000	18,000    »
			5	4 <sup>e</sup>	4,700	23,500    »
			5	5 <sup>e</sup>	3,600	18,000    »
			14	6 <sup>e</sup>	2,800	39,200    »
			21	7 <sup>e</sup>	2,100	44,100    »
	d.	— des vérificateurs. . . . .	23	1 <sup>re</sup>	3,150	72,450    »
			26	2 <sup>e</sup>	2,650	68,900    »
			55	3 <sup>e</sup>	2,100	69,300    »
			44	4 <sup>e</sup>	1,600	70,400    »
			50	1 <sup>re</sup>	2,500	69,000    »
	e.	— des commis aux écritures . . . . .	30	2 <sup>e</sup>	1,900	57,000    »
			33	3 <sup>e</sup>	1,600	56,000    »
			36	4 <sup>e</sup>	1,300	46,800    »
			186	1 <sup>re</sup>	1,650	306,900    »
	f.	— des commis des accises . . . . .	190	2 <sup>e</sup>	1,300	247,000    »
			95	3 <sup>e</sup>	1,100	104,500    »
			95	4 <sup>e</sup>	1,000	95,000    »
	g.	Indemnités de résidence. . . . .	»	»	»	65,800    500
			1010	..	..	2,006,600    500
15	a.	Remises proportionnelles et indemnités (542 agents) . . . . .				1,908,200    »
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes . . . . .				66,500    »
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes . . . . .				56,000    »
		(Credits non limitatifs.)				2,030,700    »
						A REPORTER. . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,077,250	,	1,077,250	1,051,650	25,600	,	
2,006,600	500	2,007,100	1,988,600	18,500	,	
2,030,700	,	2,030,700	2,030,700	,	,	
5,114,550	500	5,115,050	5,070,950	44,100	,	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'ouvrés.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.    extraordin.		
REPORT. . . . . fr.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).							
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>							
16	a.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers. . . . .	1	"	Max. 3,500 Min. 3,000	5,500	"
	b.	— des contrôleurs . . . . .	17	1 <sup>re</sup>	Max. 5,000 Min. 4,200	73,400	"
			16	2 <sup>e</sup>	3,600	37,600	"
			13	3 <sup>e</sup>	3,150	47,250	"
	c.	— des lieutenants . . . . .	42	"	2,150	90,300	"
	d.	— des sous-lieutenants . . . . .	43	"	1,930	87,750	"
	e.	— des brigadiers . . . . .	400	"	1,550	620,000	"
	f.	— des sous-brigadiers. . . . .	473	"	1,200	570,000	"
			840	"	1,100	924,000	"
	g.	— des préposés . . . . .	850	"	1,000	830,000	"
			900	"	900	810,000	"
	h.	— des matelots . . . . .	34	1 <sup>re</sup>	1,200	40,800	"
			28	2 <sup>e</sup>	1,100	30,800	"
	i.	— des mousses . . . . .	4	"	700	2,800	"
	j.	— du patron du bateau à vapeur de la douane à Anvers. . . . .	1	"	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500	"
	k.	— du sous-patron du bateau à vapeur de la douane à Anvers. . . . .	1	"	Max. 1,400 Min. 1,300	1,400	"
	l.	— du machiniste du bateau à vapeur de la douane à Anvers. . . . .	1	"	2,000	2,000	"
m.	— du chauffeur du bateau à vapeur de la douane à Anvers. . . . .	1	"	1,200	1,200	"	
n.	Service des fabriques de sucre. } Traitement des sous-brigadiers (1) . . . . .	50	"	1,200	60,000	"	
o.		250	"	"	249,000	"	
p.		500	"	900	187,500	"	
q.	Service de la masse d'habillement . . . . .	"	"	"	8,600	"	
r.	Indemnités de résidence. . . . .	"	"	"	222,850	4,500	
			4474	..	..	4,946,250	4,500
<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>							
17	"	Traitements des essayeurs . . . . .	3	1 <sup>re</sup>	3,500	10,500	2,300
			1	2 <sup>e</sup>	3,100	3,100	"
			1	3 <sup>e</sup>	2,600	2,600	"
			5	..	..	16,200	2,300
A REPORTER. . . . . fr.							

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,114,350	300	5,115,050	5,070,950	44,100	»	
4,946,250	4,500	4,950,750	5,110,050	»	159,300	
16,200	2,300	18,500	17,200	1,300	»	
10,077,000	7,300	10,084,300	10,198,200	48,400	159,300	

(<sup>1</sup>) Dont 80 à 1,100 fr., 80 à 1,000 fr. et 90 à 900 fr.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . . fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique . . . . .		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés . . . . .		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
20	a.	Frais de bureau . . . . .	58,100	"
	b.	Frais de tournées . . . . .	55,480	"
			91,580	"
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
21	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises . . . . .	52,400	"
	b.	— aux experts de la contribution personnelle . . . . .	82,500	"
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente . . . . .	35,000	"
	d.	— aux porteurs de contraintes . . . . .	50,000	"
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes . . . . .	1,500	"
	f.	— de déplacement aux employés des provinces . . . . .	12,000	"
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre . . . . .	55,000	15,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs . . . . .	1,000	"
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . . . .	26,000	"
	j.	Frais d'escorte de la douane . . . . .	25,000	"
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires . . . . .	60,000	"
			580,200	15,000
		A REPORTER. . . . . fr.		



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,077,000	7,300	10,084,300	10,198,200	45,400	159,300	
260,225	>	260,225	260,225	>	>	
>	82,000	82,000	82,000	>	>	
91,580	>	91,580	91,580	>	>	
580,200	15,000	595,200	580,200	15,000	>	
10,809,005	104,300	10,913,305	11,012,205	60,400	159,300	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.																	
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																				
<i>Police douanière.</i>																				
22		Mesures de police douanière . . . . .																		
<i>Matériel.</i>																				
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1190 1155 1270 1184">53,000</td> <td data-bbox="1334 1155 1350 1184">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1174 1256 1270 1285">122,900</td> <td data-bbox="1334 1256 1350 1285">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1190 1335 1270 1364">23,600</td> <td data-bbox="1334 1335 1350 1364">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1206 1413 1270 1442">7,000</td> <td data-bbox="1334 1413 1350 1442">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1222 1514 1270 1543">400</td> <td data-bbox="1334 1514 1350 1543">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1174 1659 1270 1688">188,900</td> <td data-bbox="1334 1659 1350 1688">»</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinaires.	extraordin.	53,000	»	122,900	»	23,600	»	7,000	»	400	»	188,900	»
CHARGES																				
ordinaires.	extraordin.																			
53,000	»																			
122,900	»																			
23,600	»																			
7,000	»																			
400	»																			
188,900	»																			
23		<p>a. Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc. . . . .</p> <p>b. Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations . . . . .</p> <p>c. Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.</p> <p>d. Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .</p> <p>e. Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement . . . . .</p>																		
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																				

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,809,005	104,300	10,913,305	11,012,205	60,400	159,300	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
188,900	»	188,900	168,900	20,000	»	
11,002,905	104,300	11,107,205	11,186,105	80,400	159,300	
DIMINUTION. . . fr.				78,900		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE IV.							
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.							
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>							
		Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES			
				ordinaires.	extraordn.		
	a.		Directeurs . . . . .	9	8,000	72,000	"
	b.	6 1 <sup>re</sup> cl.	Inspecteurs . . . . .	7,000	42,000	"	
		6 2 <sup>e</sup> cl.		6,500	39,000	"	
		12 1 <sup>re</sup> cl.		5,000	60,000	"	
	c.	12 2 <sup>e</sup> cl.	Vérificateurs . . . . .	4,500	54,000	"	
		12 3 <sup>e</sup> cl.		4,000	48,000	"	
	d.	9	Premiers commis de direction . . . . .	3,500 à 4,500	36,000	"	
	e.	19	Seconds — — . . . . .	1,700 à 2,600	39,290	"	
24	f.	2	Seconds commis adjoints . . . . .	1,200 à 1,600	3,200	"	
	g.	4	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	2,200 à 2,600	9,600	"	
	h.	4	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics . . . . .	"	2,100	"	
	i.	1	Conservateur de l'atelier général du timbre . . . . .	5,000	3,000	"	
	j.	1	Garde-magasin contrôleur du timbre . . . . .	3,200	3,200	"	
	k.	"	Suppléments de traitement alloués à huit seconds com- mis de direction chargés du contrôle du timbre ex- traordinaire . . . . .	"	2,400	"	
	l.	31	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles . . . . .	1,100 à 2,000	47,900	"	
	m.	"	Indemnités pour maladies, et travaux extraordinaires . . . . .	"	16,310	"	
		128			480,000	"	

A REPORTER. . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des dévelop- pements. articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).						
<i>Domaines. — Traitements.</i>						
<i>Canal de Pommerœul.</i>						
	a.	Receveur principal . . . . .	1	Max. 3,500	3,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs . . . . .	2	id. 1,500	2,090	»
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes . . . . .	1	id. 1,500	110	»
<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>						
	d.	Receveurs . . . . .	7	id. 3,300	20,450	»
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle . . . . .	13	id. 1,500	3,520	»
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	3	id. 1,500	1,263	»
	g.	Garde-canal messager . . . . .	1	id. 1,500	193	»
<i>Sambre canalisée.</i>						
	h.	Receveurs . . . . .	2	id. 3,300	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs . . . . .	11	id. 1,500	7,150	»
	j.	Messagers gardes-canal . . . . .	2	id. 1,500	2,363	»
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	4	id. 1,500	2,970	»
	l.	Pontonier au service du contrôle . . . . .	1	id. 1,500	163	»
	m.	Garde-canal chargé des versements . . . . .	1	id. 1,500	350	»
<i>Meuse.</i>						
	n.	Percepteurs . . . . .	3	id. 2,100	4,620	»
<i>Escaut.</i>						
	o.	Éclusiers-receveurs . . . . .	6	id. 1,500	2,970	»
	p.	Percepteur . . . . .	1	id. 2,100	1,100	»
<i>Demer.</i>						
	q.	Éclusier-receveur . . . . .	1	id. 1,500	583	»
	r.	Pontonier au service du contrôle . . . . .	1	id. 1,500	163	»
<i>Lys.</i>						
	s.	Éclusiers-receveurs . . . . .	7	id. 1,500	2,330	»
	t.	Pontonniers au service du contrôle . . . . .	2	id. 1,500	383	»
		A REPORTER. . . . .	74		67,743	»

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . . fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
		REPORT. . . . .	74	67,743	»	
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs . . . . .	2	Max. 2,100	1,650	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	4	id. 1,500	1,595	»
	w.	Éclusier au service du contrôle . . . . .	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	4	id. 1,500	1,705	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur . . . . .	1	id. 5,500	2,400	»
	z.	Percepteur . . . . .	1	id. 2,100	770	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	11	id. 1,500	5,544	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle . . . . .	2	id. 1,500	440	»
	cc.	Gardes-canal messagers. . . . .	5	id. 1,500	415	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs . . . . .	3	id. 1,500	1,265	»
	ee.	Pontonier au service du contrôle . . . . .	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs . . . . .	5	id. 1,500	2,420	»
	gg.	Gardes-canal messagers. . . . .	2	id. 1,500	585	»
		<i>Yser et canal de Plassendaele.</i>				
	hh.	Éclusiers-receveurs . . . . .	3	id. 1,500	1,320	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys</i>				
	ii.	Éclusier-receveur. . . . .	1	id. 1,500	550	»
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs . . . . .	2	id. 1,500	1,045	»
		<i>Ourthe.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs . . . . .	3	id. 1,500	1,650	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables . . . . .	6	5,500 à 4,500	24,600	»
	mm.	Sous-contrôleur . . . . .	1	2,000	2,640	»
		A REPORTER. . . . .	152	. . . . .	148,265	»



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents	Traitement régulé- mentaire par an.	CHARGES ordinaires.	extraordin.	
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
					REPORT. . . .	
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	nn.	Délégués à la recette. . . . .	4	Max. 1,500	5,280	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	oo.	Indemnités à trois agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage. . . . .	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
25 (suite).	pp.	Concierge . . . . .	1	880	880	»
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	qq.	Concierge surveillant . . . . .	1	1,650	1,650	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	rr.	Personnel . . . . .	6	800 à 2,500	»	7,450
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc. . . . .	»	»	1,500	»
			147		150,275	7,450
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs. . . . .	6	4,800 à 6,000	52,400	»
	b.	Sous-inspecteurs. . . . .	4	3,400 à 3,800	14,400	»
	c.	Gardes généraux. . . . .	22	2,000 à 3,000	56,100	»
	d.	Brigadiers et gardes. . . . .	500	50 à 1,350	254,580	»
26	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc. . . . .	»	»	7,000	»
	f.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement . . . . .	»	»	1,000	»
	g.	Bourses d'élèves forestiers. . . . .	2	1,500	3,000	»
	h.	Gardes généraux adjoints . . . . .	2	1,500	3,000	»
			556		371,480	»
27	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.) . . . . .				
28	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.) . . . . .				
						A REPORTER. . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	480,000	»	»	
130,275	7,450	137,725	137,725	»	»	
371,480	»	371,480	371,480	»	»	
1,217,000	»	1,217,000	1,217,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,258,755	7,450	2,266,205	2,266,205	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
<i>Matériel.</i>				
29	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. . .	5,500	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. . . . .	4,000	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	53,400	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . . .	13,400	»
			56,000	»
<i>Dépenses du domaine.</i>				
30	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc. . . . .	21,000	»
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances . . . . .	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines. . . . .	10,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois . . . . .	3,500	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration des propriétés domaniales; indemnités, frais de route et de séjour des membres de la commission chargée de l'étude des questions forestières. . . . .	45,000	54,000
	f.	Frais de vente et autres actes. . . . .	500	»
			78,000	44,000
31	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État . . . . .		
52	»	Intérêts moratoires en matières diverses. ( <i>Ce crédit n'est point limitatif</i> ) . . . . .		
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . .				

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,258,755	7,450	2,266,205	2,266,205	»	»	
56,000	»	56,000	56,000	»	»	
78,000	44,000	122,000	107,000	15,000	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,444,255	51,450	2,495,705	2,480,705	15,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				15,000		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
33	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances. . . . .
34	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 5 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
35	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements. . . . .
36	»	— Matériel. — Frais de déplacement. — Indemnités diverses . . . .
57	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
58	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	432	Administration centrale . . . . .
II.	434	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces. . . . .
III.	436	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces . . . . .
IV.	446	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces . . . . .
V.	456	Pensions et secours . . . . .
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice. . . . .
VII.	ib.	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL. . . . . fr.



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1880.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1879.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,268,600 »	16,000 »	1,284,600 »	1,277,300 »	7,500 »	»	
218,000 »	»	218,000 »	218,000 »	»	»	
11,002,905 »	104,300 »	11,107,205 »	11,186,105 »	80,400 »	159,500 »	
2,444,255 »	51,450 »	2,495,705 »	2,480,705 »	15,000 »	»	
42,000 »	»	42,000 »	42,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,013,760 »	171,750 »	15,185,510 »	15,242,110 »	102,700 »	159,500 »	
DIMINUTION. . . . . fr.				56,600 »		

(460)

**ANNEXES**  
**AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES**  
**POUR L'EXERCICE 1880.**

---

**ANNEXE N° 1.**

---

**LISTE**  
**DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,**  
**DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1878,**  
**ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,**  
*publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.*

---

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

## 1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE	de registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 16 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		SOUS-16.	AGE.	
1	4887	30 mars 1878.	Commis des accises . . . . .	26	65	Marié . . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
2	4888	Id.	Matelot des douanes. . . . .	22	60	Id. . . . .	1	15	Infirmités . . . . .
3	4889	Id.	Préposé des douanes. . . . .	22	65	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
4	4890	Id.	Directeur de l'enregistrement . . . . .	20	70	Veuf . . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
5	4891	Id.	Id. . . . .	25	70	Marié . . . . .	•	•	Id. . . . .
6	4892	Id.	Préposé des douanes. . . . .	19	59	Célibataire . . . . .	•	•	Infirmités . . . . .
7	4895	14 mai 1878.	Garde forestier . . . . .	45	75	Marié . . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
8	4894	30 mars 1878	Id. . . . .	19	60	Célibataire . . . . .	•	•	Infirmités . . . . .
9	4895	Id.	Receveur des contributions. . . . .	19	61	Marié . . . . .	•	•	Id. . . . .
10	4896	Id.	Id. . . . .	21	65	Id. . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
11	4897	Id.	Brigadier forestier . . . . .	45	70	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
12	4898	Id.	Id. . . . .	19	75	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
13	4899	Id.	Garde forestier . . . . .	26	70	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
14	4900	Id.	Id. . . . .	45	78	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
15	4901	Id.	Préposé des douanes. . . . .	22	57	Id. . . . .	•	•	Infirmités . . . . .
16	4902	Id.	Contrôleur du cadastre . . . . .	51	63	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
17	4903	Id.	Préposé des douanes. . . . .	27	68	Célibataire . . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
18	4904	Id.	Garde forestier . . . . .	19	61	Marié . . . . .	•	•	Infirmités . . . . .
19	4905	14 mai 1878.	Brigadier forestier . . . . .	19	67	Veuf . . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
20	4906	30 mars 1878	Garde forestier . . . . .	19	76	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
21	4907	14 mai 1878.	Brigadier des douanes . . . . .	22	58	Marié . . . . .	1	17	Infirmités . . . . .
22	4908	Id.	Sous-brigadier des douanes. . . . .	20	65	Id. . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
23	4909	30 mars 1878	Id. . . . .	19	65	Veuf . . . . .	•	•	Id. . . . .
24	4910	Id.	Id. . . . .	25	57	Marié . . . . .	•	•	Infirmités . . . . .
25	4911	Id.	Préposé des douanes. . . . .	24	58	Id. . . . .	1	13	Id. . . . .
26	4912	Id.	Id. . . . .	29	68	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
27	4913	Id.	Id. . . . .	26	56	Célibataire . . . . .	•	•	Id. . . . .
28	4914	Id.	Id. . . . .	26	61	Marié. . . . .	•	•	Id. . . . .
29	4915	Id.	Id. . . . .	21	55	Id. . . . .	1	15	Id. . . . .
30	4916	Id.	Id. . . . .	28	65	Veuf . . . . .	•	•	Id. . . . .
31	4917	Id.	Id. . . . .	19	63	Marié. . . . .	•	•	Id. . . . .
32	4918	Id.	Id. . . . .	24	65	Id. . . . .	•	•	Id. . . . .
33	4919	14 mai 1878.	Essayeur de la garantie en disponibilité. . . . .	57	67	Id. . . . .	•	•	Age avancé. . . . .
34	4920	Id.	Receveur des contributions en disponibilité. . . . .	22	65	Id. . . . .	1	16	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1878.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,500	59 7 "	"	"	59 7 "	1,060	1 <sup>er</sup> janv. 1878	13	Maximum.
1,160	57 8 "	"	"	57 8 "	775	Id.	13	Id.
1,000	42 6 "	"	"	42 6 "	706	Id.	15	Id.
8,000	"	50 2 "	"	50 2 "	5,000	Id.	15	Id.
8,000	"	47 2 "	"	47 2 "	5,000	Id.	15	Id.
1,060	30 4 "	"	7 8 "	38 " "	706	Id.	5	Id.
530	30 " "	"	"	30 " "	289	Id.	"	
1,060	51 7 23	"	7 7 7	59 3 "	700	Id.	13	Id.
2,109	24 " "	11 0 "	5 0 "	41 6 "	1,400	Id.	13	Id.
2,564	18 4 "	18 10 "	7 5 "	44 5 "	1,709	Id.	15	Id.
689	35 5 "	"	"	35 5 "	418	Id.	"	
689	30 5 18	"	4 9 12	44 5 "	459	Id.	13	Id.
518	44 2 "	"	"	44 2 "	212	Id.	13	Id.
55	50 9 "	"	"	50 9 "	35	Id.	13	Id.
1,060	55 2 "	"	"	55 2 "	677	Id.	"	
5,950	"	52 9 "	"	52 9 "	1,900	Id.	"	
1,081	38 7 "	"	"	38 7 "	707	1 <sup>er</sup> fév. 1878.	13	Id.
718	29 5 "	"	7 5 "	50 8 "	464	Id.	"	
745	27 9 "	"	9 1 "	36 10 "	478	Id.	"	
254	25 7 26	"	4 7 4	30 3 "	156	1 <sup>er</sup> mars 1878.	"	
1,495	35 5 "	"	"	35 3 "	958	Id.	"	
1,165	38 11 27	"	6 6 3	45 6 "	775	Id.	13	Id.
1,165	38 3 "	"	6 7 "	44 10 "	775	Id.	13	Id.
1,165	34 4 "	"	"	34 4 "	725	Id.	"	
1,065	34 " "	"	"	34 " "	657	Id.	"	
1,065	34 1 "	"	"	34 1 "	658	Id.	"	
1,065	30 2 "	"	"	30 2 "	583	Id.	"	
1,065	34 2 "	"	"	34 2 "	660	Id.	"	
1,065	34 4 "	"	"	34 4 "	665	Id.	"	
1,065	35 8 "	"	"	35 8 "	689	Id.	"	
1,065	36 6 7	"	3 " 23	30 7 "	708	Id.	13	Id.
1,065	39 " 4	"	"	39 4 "	708	Id.	13	Id.
2,500	"	30 2 "	"	30 2 "	1,160	Id.	"	
2,449	"	31 7 "	"	31 7 "	1,180	Id.	"	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMBRE.	ÂGE.	
35	4021	30 mars 1878	Géomètre du cadastre . . . . .	Ans. 34	Ans. 65	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
36	4022	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	10	65	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
37	4023	Id.	Id. . . . .	25	66	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
38	4024	14 mai 1878 . . . . .	Préposé des douanes . . . . .	20	65	Marié . . . . .	"	"	Id. . . . .
39	4025	Id.	Id. . . . .	19	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
40	4026	30 mars 1878 . . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	21	66	Id. . . . .	2	12 2	Id. . . . .
41	4027	Id.	Id. . . . .	18	67	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
42	4028	Id.	Id. . . . .	19	65	Id. . . . .	2	17 12	Id. . . . .
43	4029	Id.	Géomètre du cadastre . . . . .	20	68	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
44	4030	14 mai 1878 . . . . .	Commis des accises . . . . .	29	58	Célibataire . . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
45	4031	Id.	Lieutenant des douanes . . . . .	21	71	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
46	4032	Id.	Préposé des douanes . . . . .	51	67	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
47	4033	30 mars 1878 . . . . .	Garde forestier . . . . .	41	71	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
48	4034	7 juillet 1878 . . . . .	Géomètre du cadastre . . . . .	26	59	Marié . . . . .	2	14 9	Infirmités . . . . .
49	4035	Id.	Garde forestier . . . . .	22	67	Id. . . . .	5	16 14 12	Id. . . . .
50	4036	30 mars 1878 . . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	22	65	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
51	4037	7 juillet 1878 . . . . .	Contrôleur des douanes . . . . .	22	68	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
52	4038	Id.	Matelot des douanes . . . . .	28	66	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
53	4039	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	19	66	Marié . . . . .	"	"	Id. . . . .
54	4040	Id.	Préposé des douanes . . . . .	40	65	Id. . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
55	4041	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	16	65	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
56	4042	Id.	Préposé des douanes . . . . .	18	59	Id. . . . .	2	16 8	Infirmités . . . . .
57	4043	23 sept. 1878 . . . . .	Receveur des contributifs . . . . .	25	71	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
58	4044	7 juillet 1878 . . . . .	Id. . . . .	21	67	Id. . . . .	1	12	Id. . . . .
59	4045	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	20	69	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
60	4046	Id.	Receveur de l'enregistrement . . . . .	28	62	Célibataire . . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
61	4047	23 sept. 1878 . . . . .	Garde forestier . . . . .	19	61	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
62	4048	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	25	58	Marié . . . . .	"	"	Id. . . . .
63	4049	Id.	Id. . . . .	19	66	Veuf . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
64	4050	Id.	Sous-brigadier des douanes . . . . .	19	66	Marié . . . . .	1	10	Id. . . . .
65	4051	Id.	Id. . . . .	18	69	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
66	4052	Id.	Id. . . . .	25	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1861, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
2,095	"	31 4 "	"	31 4 "	1,009	1 <sup>er</sup> mars 1878.	"	
1,495	36 4 "	"	6 11 "	43 5 "	906	Id.	15	Maximum.
1,495	41 6 "	"	"	41 6 "	906	Id.	15	Id.
1,065	35 8 "	"	10 5 "	44 1 "	708	Id.	15	Id.
1,065	55 4 18	"	8 5 14	41 8 "	708	Id.	15	Id.
1,465	58 " "	"	7 " "	45 " "	996	Id.	15	Id.
1,495	40 2 "	"	6 9 "	46 11 "	906	Id.	15	Id.
1,495	38 11 20	"	6 1 10	45 1 "	996	Id.	15	Id.
2,595	"	42 " "	"	42 " "	1,676	Id.	"	
1,490	28 11 "	"	"	28 11 "	785	Id.	"	
2,095	40 5 "	"	"	40 5 "	1,396	Id.	15	Id.
1,065	56 5 "	"	"	56 5 "	705	Id.	"	
478	50 2 "	"	"	50 2 "	262	Id.	"	
2,652	"	35 " "	"	35 " "	1,556	1 <sup>er</sup> avril 1878.	"	
740	21 5 "	"	7 11 "	29 4 "	378	Id.	"	
1,497	42 9 "	"	"	42 9 "	998	Id.	15	Id.
4,200	46 9 "	"	"	46 9 "	2,800	Id.	15	Id.
1,165	37 8 "	"	"	37 8 "	776	Id.	15	Id.
1,407	37 " "	"	3 8 "	40 8 "	998	Id.	15	Id.
1,065	16 7 "	"	"	16 7 "	321	Id.	"	
1,407	40 8 "	"	8 " "	48 8 "	998	Id.	15	Id.
1,065	35 9 "	"	7 1 "	40 10 "	710	Id.	15	Id.
6,750	15 2 "	50 5 "	"	45 7 "	3,500	1 <sup>er</sup> mai 1878.	15	Id.
5,356	"	45 1 "	"	45 1 "	2,257	Id.	15	Id.
2,086	38 8 23	"	7 2 7	45 11 "	1,390	Id.	15	Id.
4,400	"	35 6 "	"	35 6 "	2,514	6 mai 1878.	"	
641	10 8 "	"	7 6 "	18 2 "	198	1 <sup>er</sup> juin 1876.	"	
1,502	34 9 "	"	"	34 9 "	948	Id.	"	
1,502	40 5 17	"	6 " 13	46 6 "	1,001	Id.	15	Id.
1,168	38 9 "	"	7 5 "	46 " "	778	Id.	15	Id.
1,168	40 0 "	"	10 1 "	50 10 "	778	Id.	15	Id.
1,168	39 6 "	"	"	39 6 "	778	Id.	15	Id.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVÈNENT des pensions.	FONCTIONS. REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES ou VEUF? MARIÉS	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre	AGE.	
67	4055	25 sept. 1878.	Sous-brigadier des douanes.	20	65	Marié.	5	14 12 10	Age avancé
68	4054	Id.	Id.	28	62	Célibataire.	»	»	Infirmités
69	4955	Id.	Préposé des douanes.	20	60	Marié.	»	»	Id.
70	4956	Id.	Id.	21	59	Id.	»	»	Id.
71	4057	Id.	Id.	25	61	Veuf.	»	»	Id.
72	4958	Id.	Id.	20	67	Marié.	2	16 12	Age avancé
73	4059	Id.	Id.	19	65	Id.	2	15 10	Id.
74	4960	Id.	Id.	19	65	Id.	»	»	Id.
75	4961	7 juillet 1878.	Id.	51	68	Id.	1	13	Id.
76	4962	Id.	Id.	18	60	Célibataire.	»	»	Id.
77	4963	Id.	Matelot des douanes.	17	57	Marié.	4	17 14 0 1	Infirmités
78	4964	Id.	Id.	16	60	Id.	1	13	Id.
79	4965	Id.	Contrôleur des douanes.	19	66	Veuf.	»	»	Age avancé
80	4966	Id.	Préposé des douanes.	27	44	Célibataire.	»	»	Infirmités
81	4967	Id.	Id.	18	61	Marié.	»	»	Id.
82	4968	Id.	Préposé des douanes.	41	58	Veuf.	»	»	Id.
85	4969	Id.	Id.	24	44	Marié.	»	»	Id.
84	4970	Id.	Contrôleur des contributions.	21	55	Célibataire.	»	»	Id.
85	4971	Id.	Garde forestier.	55	64	Veuf.	»	»	Id.
86	4972	25 sept. 1878.	Receveur du timbre.	20	60	Marié.	»	»	Id.
87	4073	Id.	Receveur des contributions.	24	68	Veuf.	»	»	Age avancé
88	4074	Id.	Id.	25	65	Marié.	»	»	Id.
89	4075	Id.	Id.	24	71	Veuf.	»	»	Id.
90	4076	Id.	Id.	19	66	Marié.	»	»	Id.
91	4977	Id.	Id.	26	72	Id.	»	»	Id.
92	4078	Id.	Receveur des produits divers.	28	69	Veuf.	»	»	Id.
93	4079	Id.	Garde forestier.	19	52	Marié.	4	14 12 10 5	Infirmités
94	4080	Id.	Sous-brigadier des douanes.	25	69	Id.	»	»	Age avancé
95	4981	Id.	Garde forestier.	40	73	Id.	»	»	Id.
96	4982	Id.	Brigadier des douanes.	21	65	Veuf.	»	»	Id.
97	4083	25 nov. 1878.	Id.	19	66	Marié.	5	17 14 10	Id.



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1816, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,168	55 10 "	"	8 " "	41 10 "	778	1 <sup>er</sup> juin 1878.	15	Maximum.
1,166	55 11 "	"	"	55 11 "	710	Id.	"	Id.
1,068	51 4 29	"	7 9 1	30 2 "	712	Id.	15	Id.
1,068	38 4 "	"	"	38 4 "	712	Id.	15	Id.
1,068	57 9 "	"	"	37 9 "	712	Id.	15	Id.
1,068	37 10 22	"	8 5 8	46 2 "	712	Id.	15	Id.
1,068	34 4 28	"	8 0 2	42 5 "	712	Id.	15	Id.
1,068	35 11 "	"	8 " "	41 11 "	712	Id.	15	Id.
1,068	36 11 "	"	"	36 11 "	712	Id.	15	Id.
1,068	54 5 "	"	15 6 "	49 11 "	712	Id.	50 et 15	Id.
1,168	59 0 "	"	"	30 0 "	778	Id.	50 et 15	Id.
1,168	37 5 "	"	6 4 "	45 7 "	778	Id.	50 et 15	Id.
4,746	26 5 15	10 3 "	7 7 17	44 4 "	5,164	Id.	15	Id.
1,066	16 9 "	"	"	16 9 "	324	Id.	"	Id.
1,068	54 6 25	"	7 9 7	42 4 "	712	Id.	50 et 15	Id.
1,066	16 11 "	"	"	16 11 "	327	Id.	"	"
1,068	21 1 "	"	"	21 1 "	400	Id.	"	"
3,102	28 5 "	6 1 "	"	34 4 "	1,885	Id.	"	"
587	50 1 "	"	"	50 1 "	521	Id.	"	"
4,660	"	40 8 "	"	40 8 "	2,021	1 <sup>er</sup> juillet 1878.	50	"
6,097	"	44 6 "	"	44 6 "	3,500	Id.	15	Id.
6,750	"	42 1 "	"	42 1 "	3,500	1 <sup>er</sup> août 1878.	15	Id.
5,795	"	46 8 "	"	46 8 "	3,500	Id.	15	Id.
2,201	6 4 "	27 5 "	11 4 "	45 1 "	1,527	Id.	15	Id.
5,440	15 10 "	29 2 "	"	45 " "	2,295	Id.	15	Id.
6,750	"	41 6 "	"	41 6 "	3,500	Id.	15	Id.
967	24 " "	"	5 " "	27 " "	155	Id.	14	Minimum.
1,171	59 5 9	"	5 5 21	44 0 "	780	Id.	15	Maximum.
160	35 5 "	"	"	35 5 "	102	Id.	"	"
1,510	45 10 "	"	"	45 10 "	1,006	1 <sup>er</sup> sept. 1878.	15	Id.
1,510	57 11 "	"	6 " "	45 11 "	1,006	Id.	15	Id.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFERENT les pensions.	FONCTIONS REPLIES EN DERRIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUVES?	S'ils sont mariés ou VEUVES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		JOURS.	AGE.	
98	4084	25 nov. 1878	Brigadier des douanes . . . . .	18	64	Veuf . . . . .	"	"	Infirmités . . .
99	4085	25 sept. 1878	Id. . . . .	18	60	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
100	4086	Id.	Sous-brigadier des douanes . . . . .	19	68	Marié . . . . .	5	17 14 12 9 5	Age avancé . . .
101	4087	25 nov. 1878	Id. . . . .	21	60	Id. . . . .	1	10	Infirmités . . .
102	4088	25 sept. 1878	Préposé des douanes . . . . .	31	66	Célibataire . . . . .	"	"	Age avancé . . .
103	4089	Id.	Id. . . . .	18	65	Marié . . . . .	1	14	Id. . . . .
104	4090	Id.	Id. . . . .	19	65	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
105	4091	Id.	Id. . . . .	22	35	Marié . . . . .	"	"	Infirmités . . .
106	4092	Id.	Id. . . . .	21	60	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
107	4093	Id.	Id. . . . .	18	64	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
108	4094	Id.	Id. . . . .	19	58	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
109	4095	25 nov. 1878	Receveur des contributions . . . . .	20	65	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . .
110	4096	25 sept. 1878	Contrôleur des douanes . . . . .	21	67	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
111	4097	Id.	Matelot des douanes . . . . .	19	60	Marié . . . . .	7	17 15 14 12 8 5 0	Infirmités . . .
112	4098	"	Brigadier des douanes . . . . .	22	58	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
113	4099	8 janv. 1879	Préposé des douanes . . . . .	26	65	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . .
114	5000	Id.	Inspecteur général des douanes . . . . .	24	75	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
115	5001	Id.	Géomètre du cadastre . . . . .	18	61	Marié . . . . .	"	"	Infirmités . . .
116	5002	Id.	Lieutenant des douanes . . . . .	22	65	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . .
117	5003	Id.	Préposé des douanes . . . . .	21	42	Célibataire . . . . .	"	"	Infirmités . . .
118	5004	Id.	Brigadier des douanes . . . . .	18	65	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . .
119	5005	Id.	Brigadier forestier . . . . .	19	66	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
120	5006	Id.	Receveur des contributions . . . . .	27	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
121	5007	Id.	Vérificateur des douanes . . . . .	21	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
122	5008	Id.	Receveur des contributions . . . . .	21	71	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
123	5009	7 fév. 1879	Brigadier des douanes . . . . .	18	65	Id. . . . .	4	12 8 7 5	Id. . . . .
124	5010	8 janv. 1879	Id. . . . .	18	66	Id. . . . .	3	17 14 12	Id. . . . .
125	5011	Id.	Id. . . . .	18	65	Id. . . . .	1	7	Id. . . . .
126	5012	Id.	Id. . . . .	21	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1841, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,510	37 2 "	"	8 2 "	45 4 "	1,000	1 <sup>er</sup> sept. 1878.	59 et 15	Maximum.
1,205	34 5 20	"	6 9 1	41 5 "	865	Id.	15	Id.
1,173	35 " "	"	11 2 "	46 2 "	782	Id.	15	Id.
1,173	39 2 "	"	"	39 2 "	782	Id.	15	Id.
1,075	34 2 "	"	"	34 2 "	666	Id.	"	
1,075	35 2 "	"	7 10 "	43 " "	715	Id.	15	Id.
1,075	32 3 "	"	7 10 "	40 1 "	715	Id.	15	Id.
1,075	25 2 "	"	3 " "	26 2 "	501	Id.	"	
1,075	38 7 "	"	"	38 7 "	715	Id.	15	Id.
1,073	38 " "	"	5 8 "	43 8 "	715	Id.	15	Id.
1,075	24 10 "	"	7 10 "	32 8 "	615	Id.	"	
4,643	27 2 "	8 4 "	8 8 "	44 2 "	5,005	Id.	15	Id.
4,200	32 2 "	10 2 "	5 8 "	46 " "	2,800	Id.	15	Id.
1,173	32 4 "	"	7 0 "	40 1 "	782	Id.	15	Id.
1,307	25 10 "	"	4 11 "	30 9 "	712	Id.	"	Pension non liquidée
1,075	30 1 "	"	"	30 1 "	716	1 <sup>er</sup> oct. 1878.	13	Maximum.
8,901	"	50 2 "	"	50 2 "	5,000	Id.	15	Id.
2,637	"	45 4 "	"	45 4 "	1,758	Id.	"	
2,112	42 11 "	"	"	42 11 "	1,408	Id.	15	Id.
970	12 2 "	"	"	12 2 "	214	Id.	"	
1,512	36 1 "	"	7 11 "	44 " "	1,008	Id.	15	Id.
807	30 4 "	"	7 6 "	37 10 "	358	1 <sup>er</sup> nov. 1878.	"	
2,742	"	37 11 "	"	37 11 "	1,599	Id.	"	
2,615	36 7 "	7 " "	"	45 7 "	1,745	Id.	15	Id.
6,697	"	49 10 "	"	49 10 "	3,500	Id.	15	Id.
1,517	36 5 29	"	8 0 1	44 4 "	1,011	1 <sup>er</sup> déc. 1878.	15	Id.
1,517	30 " "	"	8 1 "	47 1 "	1,011	Id.	15	
1,517	38 2 "	"	8 " "	46 2 "	1,011	Id.	15	Id.
1,517	44 1 "	"	"	44 1 "	1,011	Id.	15	Id.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOUS- AGE	AGE	
127	5015	7 février 1879 .	Brigadier des douanes . . . . .	17	65	Marié . . .	»	»	Age avancé . .
128	5014	8 janvier 1879 .	Id. . . . .	19	57	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
129	5015	Id. . . . .	Agent du Trésor. . . . .	21	74	Marié . . .	»	»	Age avancé . .
130	5016	7 février 1879 .	Conservateur des hypothèques . .	29	55	Célibataire .	»	»	Infirmités . .
131	5017	8 janvier 1879 .	Contrôleur des contributions . . .	21	61	Marié . . .	»	»	Id. . . . .
132	5018	1 <sup>er</sup> avril 1870 .	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	16	65	Id. . . . .	»	»	Age avancé . .
133	5019	8 janvier 1879 .	Commis aux écritures. . . . .	21	68	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
134	5020	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	18	65	Id. . . . .	1	14	Id. . . . .
135	5021	7 février 1879 .	Sous-brigadier des douanes . . . .	18	65	Id. . . . .	3	16 12 8	Id. . . . .
136	5022	Id. . . . .	Id. . . . .	20	66	Id. . . . .	»	»	Age avancé . .
137	5023	8 janvier 1879 .	Préposé des douanes. . . . .	19	60	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
138	5024	Id. . . . .	Id. . . . .	19	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
139	5025	7 février 1879 .	Id. . . . .	19	68	Veuf . . . .	»	»	Id. . . . .
140	5026	8 janvier 1879 .	Id. . . . .	20	52	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
141	5027	7 février 1879 .	Id. . . . .	19	55	Veuf . . . .	»	»	Id. . . . .
142	5028	8 janvier 1879 .	Id. . . . .	16	60	Marié . . .	1	14	Id. . . . .
143	5029	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	19	60	Id. . . . .	2	9 8	Id. . . . .
144	5030	Id. . . . .	Id. . . . .	23	58	Id. . . . .	2	4 2	Id. . . . .
145	5031	7 février 1879 .	Préposé des douanes . . . . .	17	65	Veuf . . . .	»	»	Age avancé . .
146	5032	8 janvier 1879 .	Sous-brigadier des douanes . . . .	19	65	Marié . . .	»	»	Id. . . . .
147	5033	Id. . . . .	Lieutenant des douanes . . . . .	21	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
148	5034	Id. . . . .	Sous-lieutenant des douanes . . .	20	65	Id. . . . .	1	12	Id. . . . .
149	5035	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	21	65	Id. . . . .	1	17	Id. . . . .
150	5036	7 février 1879 .	Sous-brigadier des douanes . . . .	17	65	Veuf . . . .	2	17 15	Id. . . . .
151	5037	8 janvier 1879 .	Préposé des douanes . . . . .	18	65	Marié . . .	»	»	Id. . . . .
152	5038	Id. . . . .	Lieutenant des douanes. . . . .	20	66	Veuf . . . .	»	»	Id. . . . .
153	5039	7 février 1879 .	Sous-lieutenant des douanes . . . .	22	65	Marié . . .	»	»	Id. . . . .
154	5040	8 janvier 1879 .	Id. . . . .	16	66	Id. . . . .	2	17 11	Id. . . . .
155	5041	Id. . . . .	Id. . . . .	21	67	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
156	5042	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	18	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
157	5043	7 février 1879 .	Géomètre du cadastre. . . . .	16	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
158	5044	Id. . . . .	Receveur des contributions. . . . .	28	61	Veuf . . . .	»	»	Infirmités . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1866, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,517	54 1 26	•	15 2 2	47 4 •	1,011	1 <sup>er</sup> déc. 1878.	13	Maximum.
1,457	28 5 •	•	3 • •	31 5 •	815	Id.	•	
4,250	•	55 9 •	•	55 0 •	2,824	Id.	13	Id.
8,091	•	26 3 •	•	26 5 •	5,500	Id.	13	Id.
5,000	•	40 2 •	•	40 2 •	3,089	Id.	•	
1,628	25 8 •	12 8 •	8 6 •	46 10 •	1,085	Id.	59 et 13	Id.
2,224	30 4 •	8 10 •	6 1 •	45 3 •	1,485	Id.	13	Id.
1,517	54 10 15	•	9 2 15	44 1 •	1,011	Id.	15	Id.
1,178	37 7 •	•	8 • •	45 7 •	785	Id.	13	Id.
1,178	56 5 •	•	6 5 •	42 10 •	785	Id.	13	Id.
1,078	54 4 •	•	7 10 •	44 2 •	718	Id.	13	Id.
1,078	52 1 •	•	7 9 •	39 10 •	718	Id.	13	Id.
1,078	40 11 •	•	8 7 •	49 6 •	718	Id.	13	Id.
1,078	25 1 •	•	3 8 •	26 9 •	513	Id.	•	
1,078	2 7 •	•	5 • •	26 7 •	511	Id.	•	
1,078	54 8 •	•	9 2 •	45 10 •	718	Id.	13	Id.
1,517	54 10 15	•	6 7 15	41 6 •	1,011	Id.	13	Id.
1,517	55 3 •	•	•	55 3 •	972	Id.	•	
1,078	37 11 •	•	9 1 •	47 • •	718	Id.	13	Id.
1,178	40 6 20	•	4 7 10	45 2 •	785	Id.	13	Id.
2,117	44 5 •	•	•	44 5 •	1,411	Id.	15	Id.
1,917	35 2 •	•	8 11 •	44 1 •	1,278	Id.	13	Id.
1,517	45 5 •	•	•	45 5 •	1,011	Id.	13	Id.
1,178	40 6 20	•	6 4 10	46 11 •	785	Id.	13	Id.
1,078	38 9 •	•	7 9 •	46 6 •	718	Id.	15	Id.
2,117	46 3 •	•	•	46 3 •	1,411	Id.	13	Id.
1,917	45 5 •	•	•	45 5 •	1,278	Id.	15	Id.
1,917	42 1 •	•	8 4 •	50 5 •	1,278	Id.	13	Id.
1,917	41 1 •	•	5 1 •	46 2 •	1,278	Id.	13	Id.
1,517	30 3 •	•	7 6 •	46 9 •	1,011	Id.	13	Id.
2,039	•	48 0 •	•	48 0 •	1,750	Id.	13	Id.
2,688	17 6 •	15 9 •	•	33 3 •	1,508	Id.	•	

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE.	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		FORME.	ÂGE.	
159	5045	8 janvier 1879 .	Receveur des contributions . . .	Ans. 18	Ans. 60	Marié . . .	"	"	Infirmités . . .
100	5046	Id. . .	Vérificateur des douanes . . .	50	65	Célibataire .	"	"	Age avancé . .
161	5047	Id. . .	Préposé des douanes. . . . .	19	58	Marié . . .	2	15 15	Infirmités . . .
162	5048	Id. . .	Id. . . . .	24	59	Célibataire .	"	"	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1866, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
5,500	"	41 8 "	"	41 8 "	3,455	1 <sup>er</sup> déc. 1878.	"	
2,070	27 8 "	7 7 "	"	55 3 "	1,282	Id.	"	
1,078	30 11 "	"	7 6 "	38 5 "	718	Id.	13	
1,078	14 2 "	"	"	14 2 "	277	Id.	"	
				TOTAL. . . fr.	190,154			

*Maximum.*

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE.

2<sup>e</sup> Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1878.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES				DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.						
	Ans.	Ans.				Ans. Mois.		Francs.		
1	58	71	1 sept. 1865.	31 déc. 1876.		15 4	Décès.	673	"	
2	61	61	1 déc. 1876.	30 avril 1877.		0 5	Id.	692	Veuve.	
3	55	71	1 sept. 1861.	31 déc. 1877.		16 4	Id.	473	"	
4	52	55	1 sept. 1876.	31 oct. 1877.		1 2	Id.	187	Veuve.	
5	49	52	1 avril 1875.	31 déc. 1877.		2 9	Id.	125	Id.	
6	60	85	1 sept. 1854.	31 oct. 1877.		23 2	Id.	594	"	
7	65	92	1 janvier 1840.	30 nov. 1877.		28 11	Id.	1,500	Veuve.	
8	65	80	1 juin 1861.	Id.		16 6	Id.	5,000	"	
9	54	66	1 mars 1866.	31 déc. 1877.		11 10	Id.	642	"	
10	61	78	1 sept. 1860.	Id.		17 4	Id.	659	"	
11	55	84	1 février 1840.	30 nov. 1877.		28 10	Id.	850	"	
12	58	70	1 février 1860.	Id.		11 10	Id.	609	Veuve.	
13	65	65	1 juin 1876.	Id.		1 6	Id.	685	Id.	
14	65	70	1 juin 1875.	31 déc. 1877.		4 7	Id.	953	Id.	
15	65	71	1 sept. 1871.	Id.		6 4	Id.	666	Id.	
16	66	68	1 janvier 1876.	Id.		2 "	Id.	559	"	
17	58	85	1 déc. 1852.	30 nov. 1877.		25 "	Id.	567	Veuve.	
18	66	82	1 déc. 1861.	31 janvier 1878.		16 2	Id.	1,545	Id.	
19	66	79	1 janvier 1865.	Id.		13 1	Id.	2,434	"	
20	65	79	1 juin 1864.	Id.		15 8	Id.	1,719	Veuve.	
21	74	90	1 février 1862.	31 déc. 1877.		15 11	Id.	566	"	
22	61	76	1 nov. 1862.	31 janvier 1878.		15 5	Id.	800	"	
23	70	81	1 sept. 1866.	Id.		11 5	Id.	508	Veuve.	
24	65	76	1 avril 1867.	31 oct. 1877.		10 7	Id.	805	Id.	
25	56	75	1 nov. 1860.	31 janvier 1878.		17 5	Id.	702	Id.	
26	66	72	1 février 1872.	Id.		6 "	Id.	2,781	Id.	
27	59	62	1 juin 1875.	Id.		2 8	Id.	1,492	Id.	
28	57	59	1 mars 1876.	31 oct. 1877.		1 8	Id.	624	"	
29	53	79	1 juin 1852.	30 nov. 1877.		25 6	Id.	1,037	Veuve.	
30	51	67	1 février 1862.	31 déc. 1877.		15 11	Id.	550	"	
31	59	60	25 sept. 1876.	Id.		1 5	Id.	2,184	"	
32	54	70	1 juin. 1855.	31 janvier 1878.		24 8	Id.	540	"	
33	50	80	1 avril 1848.	31 oct. 1877.		29 7	Id.	526	"	
34	57	72	1 mars 1865.	31 janvier 1878.		14 11	Id.	668	"	
35	71	74	1 avril 1875.	Id.		2 10	Id.	878	"	



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES jouissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir de laquelle les pensions se sont éteintes.				
50	Ans. 68	Ans. 72	1 déc. 1875.	31 janvier 1878.	4 2	Décès.	Francs. 2,014	Veuve.
57	68	85	1 déc. 1860.	28 février 1878.	17 5	Id.	2,956	"
58	50	67	1 juin 1870.	30 nov. 1877.	7 6	Id.	933	Veuve.
59	59	74	1 septemb. 1862.	30 sept. 1877.	15 1	Id.	510	"
60	61	74	1 mars 1865.	31 oct. 1877.	12 8	Id.	1,426	"
61	63	73	1 janvier 1868.	31 août 1877.	9 8	Id.	920	Veuve.
62	65	74	1 janvier 1869.	30 avril 1878.	9 4	Id.	666	"
63	59	64	1 septemb. 1875.	Id.	4 8	Id.	953	Veuve.
64	66	74	1 mars 1870.	28 février 1878.	8 "	Id.	3,500	Id.
65	63	67	1 mars 1874.	Id.	4 "	Id.	681	Id.
66	57	57	1 oct. 1877.	31 oct. 1877.	0 1	Id.	705	"
67	62	69	1 septemb. 1871.	28 février 1878.	6 6	Id.	755	Veuve.
68	66	75	1 juin 1869.	Id.	8 0	Id.	1,189	Id.
69	58	62	1 septemb. 1874.	Id.	5 6	Id.	1,294	"
70	53	75	1 février 1856.	Id.	22 1	Id.	684	Veuve.
71	62	71	1 juin 1869.	31 mars 1878.	8 10	Id.	1,555	Orphelin.
72	66	69	1 juin 1875.	28 février 1878.	2 9	Id.	1,553	Veuve.
73	68	81	1 septemb. 1865.	Id.	12 6	Id.	528	"
74	55	57	1 juin 1876.	30 nov. 1877.	1 6	Id.	175	Veuve.
75	68	69	1 juillet 1876.	31 oct. 1877.	1 4	Id.	2,541	Id.
76	61	80	1 septemb. 1859.	31 mars 1878.	18 7	Id.	648	Id.
77	68	71	1 juin 1875.	Id.	2 10	Id.	666	Id.
78	48	69	1 déc. 1856.	Id.	21 4	Id.	252	Id.
79	67	88	1 janvier 1857.	31 janvier 1878.	21 1	Id.	3,442	Id.
80	69	72	1 déc. 1874.	28 février 1878.	5 5	Id.	3,500	"
81	55	72	1 déc. 1860.	30 avril 1878.	17 5	Id.	511	Veuve.
82	46	52	1 juillet 1872.	31 mars 1878.	5 9	Id.	524	"
83	62	66	1 mars 1874.	Id.	4 1	Id.	1,461	Veuve.
84	61	65	1 septemb. 1874.	30 avril 1878.	3 8	Id.	1,295	"
85	60	60	1 janvier 1878.	31 mars 1878.	0 5	Id.	706	"
86	58	68	1 mars 1868.	30 avril 1878.	10 2	Id.	750	Veuve.
87	60	92	1 mai 1846.	Id.	32 "	Id.	1,921	"
88	48	60	1 janvier 1866.	Id.	12 4	Id.	750	Veuvq.
89	69	84	1 février 1863.	Id.	15 3	Id.	3,533	"
90	65	82	1 nov. 1860.	31 mars 1878.	17 5	Id.	859	"
91	57	75	1 mai 1860.	31 mai 1878.	18 1	Id.	724	Veuve.
92	54	56	1 nov. 1876.	Id.	1 7	Id.	1,242	Id.

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

numéro d'ordre.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
73	05	07	1 octobre 1875.	28 février 1878.	2 5	Décès.	35	"
74	70	75	1 mai 1875.	51 mars 1878.	2 11	Id.	976	"
75	58	82	1 janvier 1854.	51 janvier 1878.	24 1	Id.	1,076	"
76	60	72	1 juillet 1866.	51 mars 1878.	11 9	Id.	575	"
77	60	72	1 janvier 1866.	51 mai 1878.	12 5	Id.	600	"
78	65	70	1 janvier 1875.	50 avril 1878.	5 4	Id.	755	"
79	61	02	1 juin 1877.	51 mai 1878.	1 "	Id.	762	Veuve.
80	65	80	1 mars 1865.	50 avril 1878.	15 2	Id.	500	"
81	67	78	1 mars 1867.	Id.	11 2	Id.	964	Veuve.
82	04	72	1 mars 1870.	Id.	8 2	Id.	1,610	"
85	48	48	1 juin 1877.	51 oct. 1877.	0 5	Id.	545	"
84	65	69	1 juillet 1874.	28 février 1878.	5 8	Id.	256	Veuve.
85	66	86	1 sept. 1858.	51 mars 1878.	19 7	Id.	1,966	Id.
86	68	70	1 nov. 1866.	Id.	11 5	Id.	126	Id.
87	52	84	1 août 1846.	Id.	51 8	Id.	870	"
88	60	72	1 oct. 1865.	51 janvier 1878.	12 4	Id.	854	Veuve.
89	59	65	1 janvier 1874.	51 mars 1878.	4 5	Id.	1,000	"
90	64	74	1 juin 1868.	28 février 1878.	9 9	Id.	642	"
91	68	76	1 mars 1870.	51 janvier 1878.	7 11	Id.	2,580	Veuve.
92	65	66	1 juin 1875.	51 mars 1878.	2 10	Id.	868	Id.
95	55	85	1 mai 1848.	51 déc. 1877.	29 8	Id.	556	"
94	65	69	1 mars 1874.	50 juin 1878.	4 4	Id.	955	Veuve.
95	56	71	1 janvier 1864.	Id.	14 6	Id.	708	Id.
96	47	55	1 mai 1872.	Id.	6 2	Id.	405	Id.
97	54	55	1 avril 1877.	Id.	1 5	Id.	875	Id.
98	65	72	1 mars 1871.	51 mai 1878.	7 5	Id.	666	Id.
99	55	67	1 mai 1846.	Id.	52 1	Id.	175	"
100	68	75	1 mars 1871.	Id.	7 5	Id.	955	Veuve.
101	60	62	1 juin 1857.	Id.	2 "	Id.	1,414	Id.
102	59	85	1 janvier 1855.	50 juin 1878.	25 6	Id.	409	"
105	65	86	1 juin 1857.	Id.	21 1	Id.	738	Veuve.
104	60	90	1 février 1849.	51 juillet 1878.	20 6	Id.	1,201	"
105	65	71	1 février 1872.	51 mai 1878.	6 4	Id.	400	"
106	62	85	1 février 1857.	50 avril 1878.	21 5	Id.	1,694	Veuve.
107	65	74	1 mars 1869.	51 juillet 1878.	9 5	Id.	933	Id.
108	58	65	1 sept. 1875.	Id.	4 11	Id.	666	Id.
109	66	85	1 janvier 1860.	Id.	18 7	Id.	3,216	"

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1880.

NOMBRE D'ANNÉES.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir de laquelle LES PENSIONNAIRES sont révoqués.				
110	68	87	1 déc. 1859.	31 juillet 1878.	Ans. 18 mois. 8	Décès.	567	Veuve.
111	65	76	1 août 1867.	Id.	11 "	Id.	567	Id.
112	56	67	1 mai 1867.	Id.	11 5	Id.	577	"
115	68	77	1 mars 1869.	30 juin 1878.	9 4	Id.	159	"
114	57	85	1 janvier 1852.	31 mai 1878.	26 5	Id.	749	"
115	58	66	1 mars 1850.	30 juin 1878.	28 4	Id.	197	"
116	67	80	1 sept. 1865.	31 juillet 1878.	12 11	Id.	857	"
117	56	84	1 sept. 1850.	30 juin 1878.	27 10	Id.	655	"
118	48	78	1 janvier 1849.	Id.	29 6	Id.	411	"
119	58	81	1 juin 1855.	30 avril 1878.	22 11	Id.	578	"
120	61	66	1 décemb. 1875.	31 mai 1878.	4 6	Id.	955	Id.
121	61	71	1 août 1868.	Id.	9 10	Id.	927	Id.
122	54	58	1 juin 1874.	30 juin 1878.	4 1	Id.	935	Orphelins.
125	67	75	1 janvier 1875.	Id.	5 6	Id.	1,516	"
124	65	75	1 juin 1868.	30 avril 1878.	9 11	Id.	648	"
125	58	70	1 mars 1861.	31 août 1878.	17 6	Id.	788	"
126	54	59	1 mars 1874.	31 oct. 1878.	4 8	Id.	1,521	"
127	76	77	1 février 1878.	31 août 1878.	0 7	Id.	156	"
128	65	69	1 mars 1875.	Id.	5 6	Id.	507	"
129	62	65	1 juin 1878.	30 nov. 1878.	0 6	Id.	719	"
130	65	68	1 sept. 1875.	31 août 1878.	5 "	Id.	1,574	"
131	64	74	1 janvier 1869.	31 oct. 1878.	9 10	Id.	1,595	Veuve.
132	65	74	1 janvier 1868.	31 juillet 1878.	10 7	Id.	655	Id.
135	75	85	1 octobre 1866.	30 avril 1878.	11 7	Id.	902	Id.
134	68	79	1 janvier 1868.	30 sept. 1878.	10 9	Id.	1,559	Id.
135	59	83	1 décemb. 1854.	31 août. 1878.	23 9	Id.	925	Id.
136	59	91	1 février 1847.	31 oct. 1878.	31 9	Id.	1,217	"
137	47	57	1 août 1868.	31 juillet 1878.	10 "	Id.	625	"
138	67	74	1 juin 1871.	Id.	7 2	Id.	1,918	Veuve.
139	56	77	1 juin 1857.	30 sept. 1878.	21 4	Id.	712	Id.
140	67	97	1 janvier 1849.	Id.	29 9	Id.	727	Id.
141	61	80	1 juin 1859.	Id.	19 4	Id.	746	"
142	60	83	1 mars 1856.	31 août 1878.	22 6	Id.	594	Id.
145	56	71	1 mai 1865.	Id.	15 4	Id.	559	Id.
144	50	65	1 mars 1864.	Id.	14 6	Id.	559	Id.
145	62	72	1 janvier 1869.	Id.	9 8	Id.	3,500	"
146	51	75	1 août 1856.	30 sept. 1878.	22 2	Id.	800	"

## ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERC. 1880.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
147	51	67	1 octobre 1862.	31 octob. 1878.	16 1	Décès.	377	•
148	57	78	1 juin 1867.	31 août 1878.	21 5	Id.	502	•
149	57	70	1 avril 1866.	30 sept. 1878.	12 6	Id.	520	•
150	55	69	1 sept 1862.	Id.	16 1	Id.	600	•
151	65	74	1 juin 1869.	31 octob. 1878.	9 5	Id.	953	•
152	66	77	1 mars 1868.	30 nov. 1878.	10 9	Id.	3,500	•
155	67	75	1 mars 1871.	31 octob. 1878.	7 8	Id.	189	Veuve.
154	65	68	1 octobre 1875.	30 nov. 1878.	3 2	Id.	676	Id.
155	71	77	1 mars 1873.	30 sept. 1878.	5 7	Id.	1,128	•
156	66	68	1 sept. 1876.	30 nov. 1878.	2 3	Id.	1,055	Veuve.
157	58	77	1 février 1858.	31 mai 1877.	19 4	Id.	795	Id.
158	62	74	1 avril 1865.	Id.	12 2	Id.	572	Id.
159	44	69	1 octobre 1852.	31 juillet 1877.	24 10	Id.	326	Id.
160	65	75	1 janvier 1866.	30 juin 1877.	11 6	Id.	1,100	Id.
161	58	70	1 janvier 1867.	30 sept. 1878.	11 9	Id.	650	•
162	65	76	1 mars 1868.	31 octob. 1878.	10 8	Id.	630	Veuve.
165	65	75	1 juin 1868.	30 sept. 1878.	10 4	Id.	645	Id.
164	46	75	1 décemb. 1851.	31 octob 1878.	26 11	Id.	400	•
165	63	70	1 avril 1872.	Id.	6 7	Id.	666	•
166	49	51	1 mars 1877.	Id.	1 8	Id.	377	Veuve.
167	46	78	1 octobre 1847.	Id.	31 1	Id.	349	•
TOTAL. . . . fr.							164,209	

Montant des extinctions constatées en 1878, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci. . . . . fr.	164,209
Les extinctions constatées également en 1878, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à . . . . .	10,320
TOTAL des extinctions de 1878 . . . . . fr.	174,529
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1879, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient de . . . . . fr.	1,939,516
Les pensions à accorder en 1879 (non compris le 1 <sup>er</sup> terme) sont évaluées à . . . . .	176,000
Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1874 à 1878, à . . . . .	160,428
	15,572
Il en résulte que les pensions à servir au 1 <sup>er</sup> janvier 1880 seront de . . . . .	1,954,888
On présume que les pensions nouvelles pour 1880 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront . . . . .	175,000
Et les extinctions . . . . .	160,000
	15,000
De sorte que les pensions à servir en 1880 comporteront une somme de . . . . .	1,969,888
Soit en chiffres ronds . . . . . fr.	1,070,000